

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 5 février 2018

Conseillers : En exercice : 6 Présents : 4 Pouvoirs : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bastien FLACON, M. Bruno BORDET, Mme Monique CHAPPUIS,

Absents excusés :
Absents :
Pouvoirs : Mme Angélique BLANC, Mme Emilie ROCHETTE,
Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Lors cette séance, le Conseil Municipal a approuvé le précédent procès-verbal du 12 janvier 2018 et a traité des questions suivantes :

1 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS

Le Maire rappelle que le CDG (Centre de Gestion) de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative, garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie.

Il a lieu de renouveler le marché au 1^{er} janvier 2019.

En tant que collectivité inférieure au seuil de moins de 30 agents affiliés ou non à la CNRACL, il n'y a pas lieu de prendre une délibération.

De ce fait, la commune autorise après concertation en conseil municipal de donner mandat au CDG de la Haute-Savoie, pour procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire.

2 - DELIBERATION COMMUNALE TYPE EN VUE DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES OPERATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE SYANE

La commune a souhaité faire réaliser la détection / géoréférencement des réseaux d'éclairage public dans le cadre du groupement de commune initié et coordonné par le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le maire à signer la convention en résultant. (cf plan de financement ci-joint)

3 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les comptes administratifs et de gestion 2017 seront validés dès le comblement des postes vacants au sein du conseil municipal.

Dans cette attente, M. Bastien FLACON et Mme le Maire dressent un 1^{er} bilan budgétaire 2017 provisoire, comprenant le budget principal et le budget de l'eau. Il en résulte un excédent budgétaire, Concernant le budget principal en section de fonctionnement. En section d'investissement, des dépenses budgétisées n'ont pas été réalisées. Des reports seront donc à prévoir pour 2018. (« Restes à réaliser »).

4 - POINT PLU

Mme le Maire présente les plans de zonages rectifiés par le cabinet Atelier AXE VULLIEZ., suite au rapport du commissaire enquêteur et des avis des services de l'Etat.
La révision du PLU sera approuvée, dès comblement des postes vacants au sein du conseil municipal.

5 - POINT BATIMENT COOP

Une procédure de péril ordinaire va être relancée.

6 - ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Les dimanches 25 février et 4 mars se dérouleront les élections municipales partielles afin de combler les postes vacants.

Un 1^{er} planning de tenue du bureau de vote est proposé aux conseillers et sera ajusté en fonction des disponibilités de ces derniers.

7 - QUESTIONS DIVERSES

➤ CCAS / Mme le Maire informe le conseil municipal, qu'en tant que commune de moins de 1500 habitants, il est désormais possible de dissoudre le CCAS.

Cela permettrait de ne plus avoir de budget annexe CCAS et de l'intégrer au budget principal. Cela permettrait un gain de temps au moment du vote des budgets et dans la gestion quotidienne des différents budgets de la commune. Cela n'empêchera pas de traiter et d'étudier les demandes à caractère social au du conseil municipal.

➤ Mme le Maire communique les différents comptes rendus des différentes réunions :

- Conseil d'école
- CCPEVA (Conseil communautaire)
- Commission économie (CCPEVA) : l'ordre du jour était la Fruitière. Les membres de la commission sont favorables au projet (dont 3 abstentions). Le projet sera proposé en séance du conseil communautaire de la CCPEVA le 19/02 prochain.
- Présentation des flyers proposés par l'APIEME pour informer la population sur les modalités de salage hivernal qui seront distribués aux administrations.

➤ Réunions à venir : Mme le Maire participera aux réunions suivantes,

- En sous-préfecture sur l'accueil des saisonniers
- A la CCPEVA concernant les terrains mis à disposition pour les gens du voyage

➤ Les Entretiens d'Evaluation Professionnelle du Personnel se dérouleront du 15 au 27/02/2018.

La séance est levée à 22h

A VINZIER, le 13 FEVRIER 2018

Vu, le Maire

